MON IMAGE

1) a) Ma e-réputation :

L'e-réputation se compose des informations en ligne qui concernent un individu ou une marque. Elles peuvent se retrouver sur les réseaux sociaux, blogs ou sites collaboratifs. L'e-réputation donne des éléments sur une personne ou une marque, sans que celle-ci ne puissent totalement les maîtriser.

Aujourd'hui, dans un monde hyper connecté, l'e-réputation est en quelque sorte un bouche à oreille à mille voix.

b) Une règle pour protéger sa réputation :

Faites le tri dans vos amis. Avant d'accepter l'invitation d'une personne sur un réseau social, réfléchissez bien aux informations auxquelles elle aura accès.

2) a) Mon identité numérique :

Protéger son identité sur internet est devenu aujourd'hui primordial, mais beaucoup encore ne se rendent pas compte qu'en surfant sur le net, ils partagent parfois beaucoup plus qu'ils ne le pensent de données personnelles et de confidentialités. En faisant cela, ces personnes deviennent une cible facile pour un usurpateur d'identité et tous les cybercriminels.

b) Une solution pour protéger son identité :

Avoir un anti-virus : protéger sa vie privée signifie avant tout protéger son ordinateur des menaces et attaques.

3) Partager des photos :

Jeunes ou moins jeunes, la plupart des personnes partage leurs photos sur internet, et notamment sur les réseaux sociaux. Cette pratique devenue courante n'est pourtant pas sans conséquence.

MES DONNEES PERSONNELLES

Qu'est-ce-que les données personnelles?

Une donnée à caractère personnelle est toute donnée qui permet d'identifier une personne physique directement ou indirectement.

Qui peut voir mes données personnelles?

Tout le monde peut voir mes données personnelles si je l'autorise.

Ex : les réseaux sociaux, nous devons pour accéder au site mettre nos données personnelles prénom, nom, date de naissance et localisation. Nous pouvons choisir d'en montrer le moins possible ou le plus possible.

Données personnelles pour en faire quoi?

Si une personne souhaite utiliser mes données personnelles (journaux, article quelconque…) légalement il faut avoir mon accord.

Illégalement on peut facilement trouver des données personnelles sur quelqu'un pour s'en servir contre cette personne et l'afficher sur les réseaux sociaux ce qui peut entrainer un cyber harcèlement.

Source :

- Dossier : *Réseaux sociaux, ta vie en ligne*, Vincent Tixier, in *GeoAdo*, parution : novembre 2015 ; éditeur : Milan, 67 pages

- Site internet : Wikipédia

Adresse URL : https://fr.wikipedia.org › wiki › Wikipédia:Accueil_principal

Dernière mise à jour : le 29 novembre 2019

Ma vie privée, ma vie publique

1) Ma vie privée :

On peut publier des messages, photos… sans dévoiler sa vie privée. La vie privée est protégée au niveau international par l'article 12 de la déclaration universelle des droits de l'homme. En France, une personne qui recherche un emploi via internet et les réseaux sociaux, le futur employeur peut demander des renseignements comme : l'âge, demander une information pourtant sans rapport avec la démarche, par contre il est illégal de demander l'état de santé du candidat, de parler de ses enfants et projets d'enfants, de parler de son déménagement…

En France, il est par exemple strictement interdit de demander à une personne qui postule à un emploi si elle est malade ou si elle souhaite avoir des enfants, ou si elle a des enfants.

2) Ma vie publique :

On a le droit de publier des photos que tout le monde peut voir à condition de ne pas divulguer trop d'informations personnelles (adresse, téléphone…).

aux photos avec d'autres personnes. Avant de les publier il faut avoir leur accord.

Faire le choix entre des photos sans conséquence pour plus tard (paysage, balade, rencontre sportive) et d'autres photos ou écrits qui pourraient nuire à sa vie future (soirée alcoolisée, idées politiques, critiques diverses…).

Mon identité numérique

Ce programme est destiné à un public de 11 à 14 ans.